

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02440

Numéro SIREN : 899 763 833

Nom ou dénomination : 400DWICH

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 23573

29 NOV. 2022

22223577

400DWICH

Société par Actions Simplifiée au capital de : 1000 euros

Siège social : 300 rue du faubourg d'Arras 59000 Lille

SIREN : 899763833 Code NAF 5610 C

Crée par acte sous seing privé le 18/05/2021

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le 8 septembre, à 10 heures,
A Lille,

Monsieur KEVIN NTONDELE demeurant au 19 rue Jacquard, Porte 1, 59260 Lille, associé unique de la société 400DWICH, SASU au capital de 1000 euros, a pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination du liquidateur ;
- Rémunération du liquidateur.
- Pouvoirs pour formalités

Première décision - Dissolution anticipée de la société

L'associé unique décide de dissoudre de manière anticipée la société 400DWICH, SASU au capital de 1000 euros à compter du 30 septembre 2021 et de la mettre en liquidation amiable à compter de ce même jour.

Pendant la durée de la liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation» et le siège de la société en liquidation sera fixé au domicile du liquidateur au 19 rue Jacquard, Porte 1, 59260 Lille

Deuxième décision - Nomination du liquidateur

L'associé unique Président, **Monsieur KEVIN NTONDELE**, demeurant au 19 rue Jacquard, Porte 1, 59260 Lille, décide d'exercer les fonctions de liquidateur pour une durée indéterminée.

Le liquidateur aura pour mission de représenter la société 400DWICH, SASU au capital de 1000 euros pendant toute la durée de la liquidation. Il est investi des pouvoirs les plus

étendus pour réaliser l'actif, y compris à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Le liquidateur dispose de trois mois, à compter de la clôture de chaque exercice, pour établir les comptes annuels et rédiger un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation réalisées au cours de l'exercice écoulé.

L'associé unique dispose de six mois, à compter de la clôture de chaque exercice, pour statuer sur les comptes annuels.

À la fin de la liquidation, l'associé unique devra constater la clôture de la liquidation.

Il devra statuer sur les comptes définitifs de liquidation, donner quitus au liquidateur et constater la clôture de la liquidation. Cette décision de l'associé unique sera soumise à publicité.

Troisième décision - Rémunération du liquidateur

L'associé unique décide que le liquidateur n'aura pas droit à une rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

Quatrième décision - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés à **Monsieur KEVIN NTONDELE** et au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

L'associé unique

Monsieur KEVIN NTONDELE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' followed by 'E', 'V', 'I', 'N' and 'N', 'T', 'O', 'N', 'D', 'E', 'L', 'E'.